

## Emploi, employeurs et perspectives d'emploi selon le milieu d'intervention

### ÉDUCATION ET FORMATION DES ADULTES DANS LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT

#### En quoi ça consiste ?

Pour enseigner aux adultes dans les institutions d'enseignement secondaires, il faut détenir un brevet d'enseignement.

<http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/enseigner-au-quebec/autorisations-denseigner/>

Les Cégeps et les universités (notamment les facultés d'éducation permanente) ne sont pas régis par les mêmes normes et l'autorisation d'enseigner n'est pas obligatoire.

<http://www.emploicegep.qc.ca/fr/faq.html> (voir exigences minimales pour enseigner au collégial)

Les commissions scolaires, les Cégeps et les Universités offrent des services de formation continue et sur mesure aux entreprises.

#### Quels sont les employeurs ?

Les commissions scolaires <http://www.fcsq.qc.ca/commissions-scolaires/>

Les cégeps <http://www.fedecegeps.qc.ca/>

Les établissements d'enseignement privés <http://www.feep.qc.ca/>

**Perspectives d'emploi (2012-2017)** (selon les données diffusées sur le site Information sur le marché du travail du bureau Emploi-Québec. [http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/publications/pdf/00\\_imt\\_perspectives-emploi-profession.pdf](http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/publications/pdf/00_imt_perspectives-emploi-profession.pdf)

Enseignants/enseignantes au niveau secondaire : FAVORABLES

Enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/institutrices de programmes de perfectionnement : FAVORABLES

Conseillers/conseillères d'orientation et conseillers/conseillères en information scolaire et professionnelle : FAVORABLES

Assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire : ACCEPTABLES

Recherchistes, expert-conseils/expertes-conseils et agents/agentes de programmes en politique de l'enseignement : FAVORABLES

